

Par courriel et par courrier

Montréal, le 25 août 2004

M^e Hélène Sicard
1255, Carré Phillips, Bureau 808
Montréal (Québec) H3B 3G1

**OBJET : Demande de révocation et /ou révision de la décision D-2004-150
rendue dans le dossier R-3526-2004
Dossier de la Régie de l'énergie : R-3545-2004**

Maître,

La Régie vous informe qu'elle tiendra une audience dans le dossier en référence le **8 septembre 2004, dans ses locaux au 800, place Victoria, 2^e étage, salle Krieghoff, à partir de 9h30.**

Elle demande également aux parties de bien vouloir réserver leur journée du 9 septembre dans l'éventualité où la poursuite des auditions s'avérerait nécessaire.

La Régie apprécierait par ailleurs recevoir au plus tard le **3 septembre 2004 à 12h00** un plan d'argumentation juridique lui permettant d'identifier clairement les motifs en droit au soutien de la demande de révision ainsi que les conclusions que les parties recherchent.

Veillez agréer, Maître, l'expression de nos sentiments distingués.

Anne Mailfait, avocate
Secrétaire adjoint de la Régie de l'énergie

AM/jm

c.c. : Hydro-Québec